DECHETCOM

31 rue du Caire 75001 PARIS - 01 40 20 03 20

Article paru le 11 mars 2014

Auteur · Sébastien CURTY

Déchets diffus : 30 millions d'habitants couverts par EcoDDS

> En avril 2013, EcoDDS a été agréé par les pouvoirs publics sur le périmètre des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement, et générateurs de déchets spécifiques des ménages (voir notre breve). L'éco-organisme vient d'atteindre son premier palier et couvre désormais un réseau de collecte national de plusieurs millions d'habitants...

Pour rappel, EcoDDS a été fondé par les principaux acteurs sur le marché de la fabrication et de la distribution de produits grand public concernés, soit 48 actionnaires composés de 31 fabricants et 17 distributeurs. Sa principale mission est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Moins de 10 mois après son agrément, l'éco-organisme prend déjà en charge la collecte et le traitement des DDS des ménages de plus de 30 millions d'habitants. A ce jour, les 22 régions métropolitaines dont la Corse sont couvertes et les déchets spécifiques de 30 millions d'habitants peuvent désormais être pris en charge, ce qui représente une avancée importante pour la nouvelle filière.

Opérationnel depuis le 2 janvier 2014, EcoDDS prend en charge directement la collecte et le traitement des déchets ménagers principalement issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage (voir ci-dessous), en partenanat avec ses collectivités locales adhérentes. Conformément à son cahier des charges d'agrément, l'un des objectifs de l'éco-organisme est désormais d'atteindre une couverture nationale de 40 millions d'habitants, à fin 2014.

